

Cols blancs de la ville de Granby

Le principe de l'ÉQUITÉ n'est pas négociable

par Jacques Désy

ÉQUITÉ [ekite] n.f. (lat. *æquitas*, égalité) 1. Vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice, respecte les droits de chacun; impartialité. Décider en toute équité. 2. Justice naturelle ou morale, considérée indépendamment du droit en vigueur. Équité d'un partage.

Le Petit Larousse illustré 2001, p. 394



À la ville de Granby, le conseil municipal a une façon très peu orthodoxe de mettre le principe d'équité en pratique. Imaginons une situation, peu probable mais réaliste, qui mettrait en scène deux salariées qui occupent le même poste, à un salaire de 36 400 \$ par année (700 \$ par semaine). Elles ont toutes les deux commencé à travailler, à l'âge de 24 ans, le 1^{er} janvier 1968 et prendront leur retraite le 31 décembre 2004. L'une travaille dans l'unité des cols blancs et l'autre dans l'unité des policiers. Selon le régime actuel, l'unité des cols blancs a droit à un crédit de rente de 1,7 % pour les années 1968 à 1992, 1,85 %

pour 1993 et 1994 et 2 % à partir de l'année 1995. De son côté, la travailleuse de l'unité des policiers a droit à 2 % depuis 1968. Au moment de leur retraite, après 35 ans de services, l'une recevra 62,80 % de son salaire et l'autre, 70 %. Soit, 22 859,20 \$ contre 25 480 \$, une différence appréciable de 2 620,80 \$ par année (218,40 \$ par mois).

En considérant qu'aujourd'hui, en 2004, l'espérance de vie d'une femme est de 82 ans, ces deux femmes, après avoir pris leur retraite, pourront jouir de la vie pendant encore au moins 23 ans. Donc, la pauvre femme de l'unité cols

blancs recevra 60 278,40 \$ de moins que sa consœur de l'unité des policiers, et c'est sans compter le mécanisme d'indexation prévu dans le régime de retraite.

C'est ce que les dirigeants de la ville de Granby appellent l'ÉQUITÉ?

Outré par cette injustice flagrante, le **Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby**, affilié à la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** a donc décidé de déclencher la grève le 14 juin dernier. D'autant plus que leur convention collective était échue depuis le 31 décembre 2002.

« Il ne faut pas oublier que lors des dernières négociations, on nous avait promis le 2 % de crédit de rente à partir de l'année 1968. Aujourd'hui, on nous dit que les données ont changé... Après que les cadres et les policiers soient passés à la caisse, on invoque qu'il n'y a plus d'argent. Il n'est tout simplement pas question de continuer à faire rire de nous! », relate **Michel Grenier**, président du syndicat.

Au moment du déclenchement de la grève, la question des salaires était réglée. Le seul point en litige demeure la bonification du régime de retraite.

« C'est tout simplement au nom du principe d'équité que les cols blancs se battent. Il n'est aucunement question des salaires. Aucune comparaison de salaires n'est faite entre les cols blancs, les cols bleus, les cadres et les policiers. Alors qu'on a accordé aux policiers et aux cadres, en 2001, la bonification à 2 %, voilà qu'on refuse le même traitement aux autres salariés. Est-ce que les cols blancs sont des salariés de seconde zone? Le conseil de ville a tout tenté pour discréditer les cols blancs en essayant de tout ramener à une question comptable, en parlant de hausses de taxes,



en sous-entendant qu'ils étaient déjà très bien payés, même si les salaires n'ont rien à voir dans ce conflit. Il doit cesser ses tactiques de désinformation auprès de la population, cesser de dépenser l'argent des contribuables dans une campagne médiatique insensée, en finir avec l'ingérence de l'ancien maire de Granby dans ce dossier. Il se doit d'accorder aux cols blancs le traitement auquel ils ont droit! », clame **Réjean Audy**, coordonnateur régional pour la CSD et directeur du conflit.

Loin de se laisser intimider, les membres du syndicat sont plus que jamais solidaires dans ce conflit qui prend l'allure d'une croisade contre l'iniquité.

« Le conseil de ville a essayé de casser le syndicat à



plusieurs reprises, mais en vain. Après deux mois et demi de grève, on est toujours là et l'enthousiasme des membres est très présent. Il n'est pas question de courber l'échine, surtout pas sur une question de principe comme l'équité », conclut Michel Grenier.

À titre de comparaison, il est intéressant de noter que les villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Drummondville et Victoriaville, de tailles comparables à Granby, accordent toutes un crédit de rente de 2 % à tous leurs salariés. 